

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est donné par le soussigné, France Lavertu, directrice générale, secrétaire-trésorière.

Que lors de la séance tenue le 11 août dernier, le conseil de la municipalité de Saint-Claude, a adopté le « règlement numéro 2014-272-02 **visant à modifier le règlement de lotissement numéro 2008-272 dans le but d'ajouter une disposition concernant l'obligation de cadastrer toutes nouvelles rues privées; d'augmenter le pourcentage exigible par la municipalité concernant la cession de terrain à des fins de parc ou de terrain de jeux; de supprimer la disposition selon laquelle la cession de terrain à des fins de parc ou de terrain de jeux ne s'applique que lorsqu'il y a création de deux lots ou plus et d'ajouter une précision dans les normes portant sur les dimensions et superficies des lots et terrains quant au calcul de la superficie minimale des terrains riverains.** »

Que ledit règlement numéro 2014-272-02 reçu l'approbation de la MRC du Val-Saint-François le 3 septembre 2014;

Qu'en conséquence, le règlement numéro 2014-272-02 est entré en vigueur le 9 septembre 2014, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par la MRC du Val-Saint-François en date du 9 septembre 2014;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2014-272-02 au bureau de la municipalité de Saint-Claude, situé au 295, route de l'Église à Saint-Claude durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-CLAUDE, CE 18^{IEME} JOUR DE SEPTEMBRE 2014

France Lavertu
Directrice générale, secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, France Lavertu, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Claude, certifie par la présente avoir publié, en date du 18 septembre 2014, l'avis public ci-joint, en affichant une copie à chacun des endroits suivants : bureau municipal et caisse populaire et l'avoir publié dans le journal l'Étincelle, le 24 septembre 2014 et dans l'info-municipal d'octobre 2014.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 24 septembre 2014.

France Lavertu.
Directeur général et secrétaire-trésorier